

Burundi : Entente politique pour la bonne conduite lors des élections de 2015

@rib News, 22/05/2014 - Source Xinhua Les représentants du gouvernement burundais, de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et des partis politiques se sont réunis à Bujumbura mardi pour évaluer la feuille de route pour la bonne conduite des élections de 2015 et ont arrêté des principes généraux qui font office de code de bonne conduite. La feuille de route a été arrêtée en commun accord de tous les acteurs politiques burundais lors de la réunion organisée en mars 2013 par le Bureau des Nations Unies au Burundi en vue d'une bonne organisation des élections de 2015.

Les participants à la rencontre de mardi ont arrêté les principes relatifs aux élections de 2015 dans le souci de respecter l'esprit des Accords d'Arusha, des conventions et traités internationaux relatifs aux élections, de la loi sur les partis politiques et du code électoral. Ils se sont entendus sur un principe général qui concerne tous les participants à l'atelier, à savoir, s'engager à contribuer à la création d'un environnement propice à la tenue d'élections libres, transparentes, inclusives et paisibles. D'autres principes concernent le gouvernement, la CENI, les partis politiques, les acteurs politiques, les media, ainsi que la société civile. Le gouvernement s'est engagé à assurer et garantir un environnement sécuritaire qui protège tous les acteurs politiques et qui facilite l'organisation de leurs activités politiques, la libre participation de la population au processus électoral ainsi que toutes les personnes impliquées dans les élections, y compris les candidats aux différents scrutins, les militants, les observateurs, les représentants des media et les membres de la CENI et ses délégués (provinces et communes). La CENI s'est engagée quant à elle à assurer la révision transparente du fichier électoral et la délivrance de leurs cartes d'électeurs à tous les citoyens remplissant les conditions requises, à assurer et à garantir la représentation inclusive des représentants des partis, acteurs et coalitions des partis politiques au niveau des provinces et des communes. Elle s'est aussi engagée à établir un mécanisme consultatif inclusif d'observation des élections et à relever toutes les irrégularités au bon déroulement des différents scrutins en vue de leur résolution pacifique. Le gouvernement et les acteurs et partis politiques, en particulier les jeunes affiliés aux partis politiques, se sont engagés à s'abstenir de perturber les réunions des partis et candidats aux élections durant tout le processus électoral et à respecter les signes et insignes des autres entités politiques. L'administration s'est engagée à s'abstenir de s'ingérer dans le décompte des voix et s'abstient de toute manipulation des résultats. Les participants ont promis de garantir l'accès aux media aux partis, acteurs et coalitions politiques qui prendront part aux scrutins sans discrimination et les libertés d'expression, de manifestation et d'association sont garanties par le cadre légal en vigueur. Les media ont été invités à éviter toute manipulation de l'information, avant, pendant et après les élections, notamment par la propagation de rumeurs ou la publication de résultats avant l'annonce officielle par les organes habilités. Les partis, acteurs et coalitions politiques doivent être libres de mener leurs activités politiques en toute liberté pendant la campagne électorale sur toute l'étendue du pays dans le respect du cadre légal en vigueur qui doit s'appliquer équitablement à toutes les formations politiques avant, pendant et après le scrutin. Ils se sont aussi engagés à sensibiliser leurs membres, en particulier les jeunes, au respect des droits civils et politiques, au respect des valeurs démocratiques, à dénoncer et à condamner toute forme de violence, verbale et physique, comme mode d'expression politique. Ils se sont aussi engagés à respecter le verdict des urnes et à régler tout contentieux électoral par des voies pacifiques et légales. La CENI, les partis et acteurs politiques, la société civile et les media se sont engagés à veiller à ce que les procès-verbaux de dépouillement soient affichés et transmis en toute sécurité à l'autorité compétente, et que les mandataires politiques obtiennent une copie desdits procès-verbaux et ou des fiches de résultats immédiatement après le scrutin. Enfin, la société civile s'est engagée à garder sa neutralité et à s'ingérer dans les affaires des partis politiques.